

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 AOUT 2022

Effectif légal : 11

Nombre

De conseillers en exercice : 10 de présents : 07 de votants : 09 date de convocation : 16/08/2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-cinq août à dix-huit heures trente minutes les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, après convocation légale, sous la Présidence d'Estelle ARNAUD.

Sont présents : ARNAUD Estelle, PROUVE Alain, CAMUS Michel,
SENNERY Pierre, POINSONNET Bertrand, CHARDRONNET Luc,
KOLLER Pascale,

Absents représentés : JALADE Véronique donne procuration à POINSONNET Bertrand
LEROY Pierre donne procuration à ARNAUD Estelle

Absents non représentés : BUISSON Basile

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Michel CAMUS est désigné comme secrétaire de séance.

Objet : FINANCES

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE)

Travaux d'entretien des sentiers 2022

Rapporteur : Bertrand POINSONNET

La commune de Puy Saint André attache une attention particulière à l'entretien des sentiers du territoire. Depuis plusieurs années, la collectivité signe avec le CPIE – 53, avenue du Général de Gaulle À BRIANCON, une convention de travaux ponctuels visant à préserver l'état des sentiers et l'environnement territorial.

Il s'agit pour l'année 2022, d'entretenir 9 portions de sentiers :

1. Chemin du Goutaud entre Pierre-Feu et le hameau du Goutaud (800m),
2. Chemin du Facteur (1^{ère} partie) (800m),
3. Chemin du Serre (800m) début du chemin du ravin des Merles (jusqu'au virage sécurisé traité en 2011),
4. Chemin du Facteur (2^{ème} partie) (1500m environ),
5. Chemin de la Combette (550 m) entre le Villaret et Puy Chalvin,
6. Chemin du Clos du Bert,
7. Chemin du canal de la Cime,
8. Chemin du lieu-dit du Goutaud jusqu'à la limite avec Briançon
9. Chemin de Roure à l'ubac Cette mission s'élève à 3 969 €.

Lecture est donnée de la convention entre le CPIE et la commune définissant les modalités techniques et financières.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Autorise le Maire à signer la convention entre le CPIE et la commune et à régler la dépense.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Pour copie conforme

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture

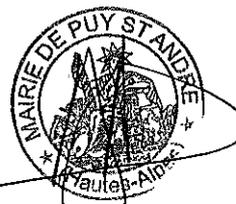
Le 29 août 2022

De la publication le 29 août 2022

Fait à Puy Saint André le 25 août 2022

Le Maire

Estelle ARNAUD



AR Prefecture

005-210501078-20220825-42_2022-DE

Reçu le 29/08/2022

Publié le 29/08/2022



Valorisation des Territoires de Montagne

CONVENTION DE PARTENARIAT

2022

entre

La commune de Puy Saint André

et

l'Association « Environnement et Solidarité »

labellisée « CPIE Haute-Durance »

***Valorisation des territoires de montagne dans le
cadre d'un chantier d'insertion par l'activité
économique***

Association Environnement & Solidarité

- labellisée CPIE Haute Durance -

5, rue Joseph Sylvestre – la ferme

- 05100 BRIANÇON

Tel : 04 92 20 04 69 / Siret 395 031 321 000 64 / APE 8899B

AR Prefecture

005-210501078-20220825-42_2022-DE

Reçu le 29/08/2022

Publié le 29/08/2022

Entre

La commune de Puy Saint André

Représentée par Madame Estelle Arnaud, Maire de la commune,

Et

L'Association « Environnement et Solidarité » labellisée « CPIE Haute-Durance »

Secteur Valorisation des Territoires de Montagne (VTM)

Sise à Briançon (05 100) au 53, Avenue du Général de Gaulle.

Siret : 395 031 321 000 64

Représentée par Miren KERBRAT, sa directrice

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Environnement et Solidarité développe des actions autour des nouveaux métiers de l'environnement (Entretien, restauration, valorisation du patrimoine naturel, accueil du public sur sites à haute fréquentation touristique) sous forme d'un Chantier-Ecole, associant toujours plusieurs partenaires de la vie sociale et économique locale dont systématiquement les collectivités territoriales.

Le Chantier-Ecole consiste en l'embauche, la mise au travail et l'accompagnement social et professionnel d'un groupe de personnes éloignées conjoncturellement ou structurellement de l'activité économique, encadré par un personnel qualifié techniquement et pédagogiquement. L'objectif du Chantier-Ecole est la remise à l'emploi durable des personnes.

La commune souhaite soutenir les initiatives d'*Environnement et Solidarité* dans un esprit de développement durable alliant enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

La commune propose donc à *Environnement et Solidarité* la réalisation d'un Chantier-Ecole sur son territoire, dans le but d'entretenir et valoriser le patrimoine communal.

Association Environnement & Solidarité

- labellisée CPIE Haute Durance -

5, rue Joseph Sylvestre – la ferme

- 05100 BRIANÇON

Tel : 04 92 20 04 69 / Siret 395 031 321 000 64 / APE 8899B

AR Prefecture

005-210501078-20220825-42_2022-DE

Reçu le 29/08/2022

Publié le 29/08/2022

Article 2 : Nature des travaux à réaliser dans le cadre du Chantier-Ecole

Il a été convenu que les travaux consistent à faucher ainsi que réaliser un élagage léger courant permettant le passage des utilisateurs, les sentiers comme indiqué sur le plan et cités ci-dessous :

- Chemin du Goutaud entre Pierrefeu et le hameau du Goutaud (800m),
- Chemin du Facteur (1^{ère} partie) (800m),
- Chemin du Serre (800m) début du chemin du ravin des Merles (jusqu'au virage sécurisé traité en 2011),
- Chemin du Facteur (2^{ème} partie) (1500m environ),
- Chemin de la Combette (550 m) entre le Villaret et Puy Chalvin,
- Chemin du Clos du Bert,
- Chemin du canal de la Cime,
- Chemin du lieu-dit du Goutaud jusqu'à la limite avec Briançon
- Chemin de Roure à l'ubac

Il a également été convenu que les équipes de Environnement & Solidarité interviendraient la semaine 24 (13 juin) après avoir prévenu la personne référente de la municipalité la semaine précédant l'intervention. Cette personne est Bertrand Poinsonnet (06 65 51 71 42)

Une fois les travaux de fauchage terminés un point contradictoire sera fait avec la personne référente sur les travaux réalisés et sur la possibilité d'entreprendre d'autres petits travaux d'élagage ou d'entretien de sentiers, si les fauchages ont pris moins de temps que prévu.

Ce montant comprend :

- La préparation liée à la mise en œuvre de l'opération,
- La mobilisation des moyens matériels nécessaires (transport, outillage, équipement),
- La mobilisation des ressources humaines (formation, encadrement, accompagnement social et professionnel, gestion).

Article 3 : Responsabilités d'*Environnement et Solidarité* :

Lors de la conduite de ce Chantier-Ecole, *Environnement et Solidarité* garde toutes ses responsabilités d'employeur auprès des personnes travaillant dans le cadre du Chantier-Ecole.

Association Environnement & Solidarité

- labellisée CPIE Haute Durance -

5, rue Joseph Sylvestre – la ferme

- 05100 BRIANÇON

Tel : 04 92 20 04 69 / Siret 395 031 321 000 64 / APE 8899B

AR Prefecture

005-210501078-20220825-42_2022-DE
Reçu le 29/08/2022
Publié le 29/08/2022

La commune sera informée régulièrement de l'avancement des travaux.

Article 4 : Responsabilités de *La commune*

Ces travaux peuvent être conduits en abord de terrains publics et privés. *La commune* devra obtenir les autorisations nécessaires avant la conduite des opérations, et préviendra les propriétaires du début des travaux. *La commune* sera informée régulièrement de l'avancement des travaux.

Article 5 : Participation de *La commune* à l'opération

Pour mener sa mission d'insertion par l'activité économique sous la forme d'un chantier d'insertion, *Environnement et Solidarité* bénéficie d'aides :

- de l'Etat,
- de la Région,
- du Conseil Général,

En complément, pour assurer l'équilibre et la pérennité du Chantier d'Insertion sur le territoire du Pays Briançonnais, La commune participera à hauteur de 3969,00 euros.

Article 6 : Modalités de paiement

Environnement et Solidarité n'est pas assujettie à la TVA.

A la signature de la présente convention, *La commune* versera un acompte de 50% du montant total de la subvention, soit **1984,50 euros**.

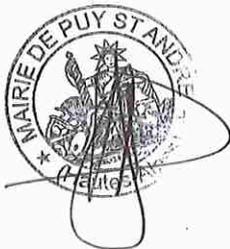
Le solde sera versé à l'issue du Chantier-Ecole, au vu d'un mémoire de paiement adressé par *Environnement et Solidarité*.

Fait à Briançon, le 01 Février 2022

Pour *La commune*

Madame Le maire

Madame Estelle Arnaud



Pour l'Association Environnement et Solidarité

La directrice

Madame Miren KERBRAT

P/O Mikaël Backhaus

Association Environnement & Solidarité

- labellisée CPIE Haute Durance -
- 5, rue Joseph Sylvestre – la ferme
- 05100 BRIANÇON

Tel : 04 92 20 04 69 / Siret 395 031 321 000 64 / APE 8899B